



FL 30 – 2016 09 30

# Solutions innovantes pour réduire la consommation d'énergie

Suivant Annexe 4 du Contrat : Environnement

Le 18 mars 2016, à l'occasion de la visite du chantier L2, organisée à la demande de la FNE, le Directeur Général de la Société de la Rocade L2, M. Inouk MONCORGE, a déclaré « *les tunnels seront équipés d'éclairage LED et la transition avec l'extérieur se fera au moyen de lampes SODIUM...* »

Pourtant le Contrat de Partenariat Public Privé PP (voir verso) impose :

Page 40 de l'annexe 4 : « **OBJECTIFS : Minimiser la consommation énergétique de l'ouvrage en phase d'exploitation.** »

Engagement de d'Etat :	Engagement du Titulaire :
« <i>Produire un ouvrage économe en énergie (... / ...). Etudier des solutions innovantes pour alimenter le Projet par des énergies renouvelables dans une optique, le cas échéant, de valorisation.</i> »	« <i>Le Titulaire met en place l'éclairage des tunnels avec des technologies LED.</i> »

A noter, rien sur les énergies renouvelables.

Le CAN L2 exprime les propositions ci-dessous permettant d'inscrire l'ouvrage dans le respect du Contrat :

- Compléter les murs de soutènement de « [casquettes](#) », supports d'accueil de panneaux photovoltaïques
- Compléter les têtes de tunnels de « [paralumes](#) » permettant de s'affranchir de l'installation d'éclairages surpuissants et qui pourront servir de supports à des panneaux photovoltaïques ou de capteurs piézo-électriques, nouvelle source d'énergie, fournie par le bruit émis par les véhicules
- Création « [d'ombrières](#) » dans tous les parkings relais créés à l'occasion de la L2 et dont la toiture pourrait servir de support à des panneaux photovoltaïques

A noter que les deux premières propositions, outre la production d'électricité non négligeable ainsi produite, permettrait une diminution sensible des nuisances sonores et de satisfaire le point suivant du Contrat (Page 34) :

« *Le Titulaire étudie en corrélation avec les mesures de protection de la qualité de l'air la mise en place d'écrans complémentaires permettant [la réduction à la source des nuisances sonores](#) tout en améliorant la qualité des rejets aux têtes de tranchées.*

*Le Titulaire, dans l'optique de renforcer la protection à la source et de [minimiser les isolations complémentaires de façades](#), réalise des [écrans acoustiques au dessus des murs existants](#). Ces écrans sont plus efficaces que le simple traitement absorbant.* »

### 3.6. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE L'OUVRAGE EN PHASE D'EXPLOITATION

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES				
LOCALISATION	ENJEUX	LES EXIGENCES DU PFD	PHASE	OBJECTIFS ET SOLUTIONS : LES ENGAGEMENTS DU TITULAIRE
Ensemble du projet	Préservation des ressources énergétiques	<p>Produire un ouvrage économe en énergie (consommation des engins d'entretiens, consommations d'électricité, etc.).</p> <p>Etudier des solutions innovantes pour alimenter le Projet par des énergies renouvelables dans une optique, le cas échéant, de valorisation.</p> <p><i>Contrat de partenariat de l'Autoroute A507 (Rocade L2) Annexe 4.3 « Environnement » Page 40 sur 52</i></p>	<p>Conception</p> <p>Entretien</p> <p>Maintenance</p>	<p><b>OBJECTIFS :</b> Minimiser la consommation énergétique de l'ouvrage en phase exploitation.</p> <p><b>ENGAGEMENTS DU TITULAIRE :</b></p> <p>Le Titulaire met en place l'éclairage des tunnels avec des technologies LED.</p> <p>Le Bâtiment CEI est conforme à la RT2012 et fait l'objet dans sa conception –construction d'une démarche HQE. Le bâtiment sera équipé de panneaux solaires et photovoltaïques pour la production d'eau chaude. De plus la conception de la toiture des garages du CEI (monopente, angle de 30°, orienté Sud) permet d'envisager d'éventuel aménagement futur de complément de panneaux photovoltaïques.</p> <p>Un système d'historisation et d'analyse des consommations énergétiques, Hypervision®, sera utilisé pour identifier et inciter des évolutions d'équipements et d'usage.</p> <p>Les véhicules d'entretien-maintenance feront l'objet d'une évaluation spécifique pour définir l'opportunité de la mise en place de véhicules hybrides, suivant une analyse multicritères de type ACV, en fonction des meilleures technologies disponibles lors de la mise en service de l'ouvrage.</p>

Extrait du Compte Rendu de la Réunion bilatérale SRL2/CANL2 du 18 avril 2014.

Question CAN L2 : *Le contrat PPP implique la souscription des contrats de fournitures d'énergie par la SRL2. Faut-il entendre que la SRL2 supportera les consommations d'énergie ?*

Réponse SRL2 : *Nous transmettons les factures à l'Etat qui les payera.*

Observation CAN L2 : *Nous nous étonnons que celui qui négocie les contrats ne soit pas celui qui le paye.*

Réponse SRL2 : *Le mécanisme de souscription et de règlement des factures énergétiques est détaillé et encadré dans le contrat de partenariat. »*